



Lettre d'information n°9 des garants de la concertation post débat "éoliennes flottantes au sud de la Bretagne"

Le billet des garants

Hausse des prix du gaz, guerre en Ukraine, indisponibilité d'une part importante du parc nucléaire français, trois facteurs entre autres qui expliquent l'explosion actuelle des prix de l'électricité, explosion qui ne trouve pas de réponse dans la science académique économique actuelle.

Comme nous le disons lors de chacune de nos interventions publiques, pendant le temps souvent long de déploiement d'un projet, les données de contexte peuvent changer jusqu'à impacter les termes mêmes du débat public. Ce facteur est d'ailleurs fondamental dans la justification même de la notion de concertation continue.

Le cas de l'éolien en mer devient à cet égard un cas d'école : la question n'est plus de savoir si le seuil de rentabilité de cette énergie se situe à 80, 120 € du MWh ou plus mais de savoir comment nous allons passer l'hiver et comment les français vont faire pour payer leurs factures d'électricité.

Dans ce contexte, si nous pouvons comprendre le souhait du gouvernement d'accélérer le calendrier de la transition énergétique, nous souhaitons que les choses se fassent dans l'ordre : la réflexion sur le mix global énergétique français d'abord, sa déclinaison ensuite. Nous y revenons dans le premier article de cette lettre.

Projet de loi accélération des énergies renouvelables

Le gouvernement a saisi un certain nombre d'autorités ou d'organismes indépendants (Conseil national de la transition énergétique, Conseil national de la biodiversité, Conseil national de la protection de la nature et la Commission nationale du débat public) d'un projet de loi « *accélération des énergies renouvelables* » qu'il prévoit de présenter en Conseil des ministres mi-septembre avant l'engagement d'un débat parlementaire courant octobre.

Nous aurons donc probablement l'occasion de revenir sur le fond des mesures proposées qui répondent au moins en partie à des demandes de la Commission nationale du débat public (planification globale de l'éolien en mer) mais la question qui se pose aujourd'hui est celle du séquençage des dispositifs.

En annonçant qu'un « *second texte législatif, une loi beaucoup plus large était attendu plus tard* » mais que ce premier projet de loi visait à « *faire face aux enjeux d'urgence* », le gouvernement semble admettre que les choses ne sont pas faites dans le bon ordre, lequel serait : la réflexion sur le mix énergétique global d'abord, sa déclinaison ensuite.

Comme l'a montré parmi d'autres le débat sur les éoliennes flottantes au sud de la Bretagne, le citoyen ne comprend pas cette façon de procéder et pose à juste titre même s'il n'y est pas invité ces questions de fond.

Il est peut-être encore temps de remettre les bœufs devant la charrue en commençant par l'engagement d'un débat public et parlementaire sur le mix énergétique français à l'horizon 2050 avant de débattre sur les énergies renouvelables comme d'ailleurs sur le nucléaire.

Ajustement du calendrier du projet

Suite aux retards de mobilisation des navires en charge des études techniques, la date prévisionnelle de remise des offres des candidats à la mise en œuvre du premier parc d'éoliennes en mer a été fixé à février 2023.

Cette étape sera suivie par la désignation du lauréat au premier semestre 2023.

Selon le Ministère de la Transition écologique, ce décalage est sans incidence sur la date prévisionnelle de mise en œuvre du projet, qui devrait avoir lieu à l'issue de la phase de travaux prévue en 2025-2030.

Réponse du préfet du Morbihan au courrier des associations environnementales sur le choix d'une zone d'étude pour le raccordement

Par courrier en date du 2 juin 2022, France Nature Environnement, Bretagne Vivante, Eaux et rivières de Bretagne et l'Umivem avaient interrogé le préfet du Morbihan, préfet coordinateur, sur le choix de la zone d'atterrage du raccordement des parcs éoliens en mer de Bretagne Sud.

Récemment nommé, le nouveau préfet du Morbihan leur répond dans un courrier du 31 août 2022.

Je prends connaissance du
courrier des associations
environnementales

Je prends connaissance de la
réponse du préfet

Redynamisation de la communication de la maîtrise d'ouvrage



En partenariat avec l'agglomération de Lorient, la maîtrise d'ouvrage a diffusé dans le réseau de bus de l'agglomération une affiche de dimension A3 pendant deux semaines (du 12 au 25 juillet 2022). A la demande des garants, la mission de la CNDP y était rappelée.



Dans la foulée (juillet 2022) une plaquette du projet en 4 pages a été éditée, toujours avec mention de la CNDP et des garants.

Le motion design de présentation du projet a également été remis en place.

Il est disponible [en tête de la page de présentation du projet](#) sur le site du ministère consacré à l'éolien.



Une lettre du projet n° 5 a également paru pendant l'été, toujours disponible sur le site eoliennesenmer.fr

Enfin, la DREAL a également initié une utilisation des réseaux sociaux, comme l'avaient demandé les garants

dans leur premier rapport intermédiaire, afin de toucher de nouveaux publics. Pour l'instant seul LinkedIn a été concerné, il faudrait également qu'il en soit de même pour Facebook.

Concertation du Ministère avec les parties prenantes

Une réunion organisée par l'Etat en présence de RTE, des prestataires des études techniques et des garants, s'est tenue avec les pêcheurs le 4 juillet. Son objectif était principalement d'échanger sur la mise en œuvre des campagnes techniques.

Concertation Fontaine

De son côté, RTE a poursuivi ses réunions avec les parties prenantes : la Communauté de communes Auray Quiberon, l'association Mégalithes de Bretagne, FNE, ont ainsi été rencontrés

Actions de la Maison de la Mer

Comme le souhaitaient les garants CNDP et à la demande de la maîtrise d'ouvrage, les actions de médiation de la [Maison de la Mer](#) se poursuivent.

L'association a ainsi participé du 8 au 10 juillet au festival maritime Lorient Océan, avec pour la première fois une présence du ministère de la Transition écologique à ce type de manifestation (le 8 juillet).

Grâce à des maquettes, vidéos et manipulations, le public a pu comprendre comment utiliser les sources d'énergies marines et durables pour produire du courant électrique.

Observatoire national de l'éolien en mer

Comme l'avaient demandé les garants CNDP, le ministère de la Transition écologique a donné son accord pour que les garants de tous les projets éoliens en mer soient systématiquement invités aux assemblées des parties prenantes de cet organisme.

Il n'y a par contre pas eu de nouvelle réunion depuis la réunion inaugurale du 29 avril 2022.

Suivi des préconisations du premier rapport des garants

Les échanges avec la maîtrise d'ouvrage qui ont fait suite à la publication du premier rapport intermédiaire des garants ont d'ores et déjà permis d'avancer sur plusieurs sujets :

- la stabilisation de la direction de projet avec la nomination de Madame Lucie Trulla en tant que directrice de projet et une meilleure synergie entre le ministère de la Transition écologique et RTE,
- la décision d'organiser à l'automne 4 réunions publiques (Auray-Quiberon, Belle-Île, Groix, Lorient),
- la mise en place d'une communication plus ciblée vers les personnes traditionnellement éloignées des débats, que les garants souhaitent voir étendue aux spectateurs des matchs du FC Lorient ;
- la publication dès qu'il sera figé juridiquement du cahier des charges du dialogue concurrentiel.

La revue de presse des garants

[Le Télégramme 9 juillet 2022](#)

Suivi des recommandations de la CPDP et des demandes des garants

Les garants continuent à suivre les réponses de la maîtrise d'ouvrage à leurs demandes et aux recommandations de la CPDP.

Pour prendre connaissance de l'**état d'avancement global des réponses** aux recommandations de la CPDP et des garants :

Je consulte le
tableau de suivi
des
recommandations
de la CPDP

Je consulte le
tableau de suivi
des demandes à
la maîtrise
d'ouvrage

Je consulte le site
internet de la
CPDP, mémoire
du débat

Vous pouvez réagir en nous faisant parvenir un courriel à l'adresse eolbretsud@garant-cndp.fr

Vous pouvez partager [le lien vers le formulaire d'inscription à notre lettre d'information](#)

Commission nationale du débat public, Garants de la concertation post-débat, "éoliennes flottantes au sud de la Bretagne", - -

[Se désabonner](#)

[Envoyez un e-mail gratuit
aujourd'hui](#)

HubSpòt

UPPM revue de presse